

PROCES VERBAL DE MESURAGE ET DE DIVISION

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 avril.

Je soussigné, **Denis Quertain**, Géomètre-expert inscrit au tableau du Conseil Fédéral sous le n° GEO/04/0796, diplômé Géomètre-expert immobilier, légalement assermenté près le tribunal de 1ère Instance de Nivelles, agissant pour le compte de la Société **FOR LIVING sr** dont le siège social est situé Rue de la Gendarmerie, 10 A à 1380 Lasne.

Déclare, avoir procédé au mesurage de la parcelle :

504 K
sous la Commune de Fleurus
Division 2 Section B
Avenue de l'Espérance

Vu le plan cadastral.

Vu le plan de division réalisé par mes soins le 25 septembre 2023

Déclare avoir divisé la parcelle 504 K en vue de créer 2 lots :

LOT 1 (504 K pie), délimité par les points nommés au plan ci-joint :

a, b, c, d, e, f, g, s, r, v, u, t, i, j, k, l et m.

Ayant une contenance de : **01 ha 40 ares 73 centiares**

LOT 2 (504 F pie), délimité par les points nommés au plan ci-joint :

r, s, h, t, u et v.

Ayant une contenance de : **87 ares 76 centiares**

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès verbal à la date que dessus.


Denis Quertain
Géomètre-expert

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.
En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il y a lieu de référer aux règlements émanant et à émaner des autorités compétentes.

Plan de division
Commune de Fleurus
Division 2 Section B
Parcelle 504 F
Avenue de l'Espérance
échelle : 1/850

Limites périphériques
définies par l'intercommunal
pour l'aménagement du territoire
et le développement économique
et social des régions du sud et de
l'Est du Hainaut (A.D.E.C.)

Limites périphériques
confirmées par le plan de division
du 25 septembre 2023 du
Géomètre Denis Quertain

Légende situation existante

Plan du 25 septembre 2023
Système de coordonnées : Lambert 72
Formet papier 1 A3

- | | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

503 G

504 H

Lot 1
Parcelle 504 K pie
01 ha 40 a 73 ca

Lot 2
Parcelle 504 K pie
87 a 76 ca

Tableau des coordonnées 92

a	X=162018.01	Y=126977.69
b	X=162018.04	Y=126990.40
c	X=162018.05	Y=126990.46
d	X=162113.84	Y=126990.83
e	X=162113.47	Y=127010.69
f	X=162149.86	Y=127013.75
g	X=162121.96	Y=127025.55
h	X=162228.83	Y=126896.17
i	X=162107.52	Y=126870.61
j	X=162092.94	Y=126868.39
k	X=162064.90	Y=126882.04
l	X=162045.31	Y=126909.78
m	X=162018.21	Y=126956.01
n	X=162014.37	Y=127045.82
o	X=162022.87	Y=127046.71
p	X=162024.41	Y=127039.12
q	X=162202.93	Y=127074.20
r	X=162141.18	Y=126995.49
s	X=162215.13	Y=127009.97
t	X=162163.39	Y=126881.55
u	X=162150.82	Y=126945.25
v	X=162351.20	Y=126946.43

497 S
Câble électrique souterrain
au profit de la parcelle 503 B
(voir plans du géomètre Renaud Miseur
du 31 mars 2000 et 4 avril 2001)

FOR LIVING s.r.l.

Rue de la Grandmarie, 10 A

1380 Lomme

TEL : +32 493.33.321

Denis QUERTAIN

Géomètre-expert

Thierry LADRIERE

Géomètre-expert

collaborateur du bureau